



Perfectionnement en naturopathie

Public :

Tout public

Prérequis :

Avoir suivi une formation de naturopathie

Durée de formation :

45 heures
3 mois

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 01 84 88 81 33 ou par email : contact@iffcn.info

Objectifs :

Approfondir ses compétences en consultation naturopathique

Moyen et modalité :

En ligne

Alternance de théorie et de cas pratiques.

À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

Espace individuel de vidéos de formation en ligne

1 appel individuel par semaine (30 minutes) : 6 h

1 session collective hebdomadaire (2h en live) : 24 h

Suivi asynchrone, travaux pratiques et échanges : 15 à 30 h

Document actualisé le 13/06/2025



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à IFFCN sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE
04 74 94 20 21
rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 13 4 quai d'Arenc 13304 Marseille cedex 02
800 814 844
accueil.information.mdp@mdp13.fr

CAP EMPLOI

38 avenue de l'Europe
13090 - Aix en Provence
Tel : 04 42 95 70 30

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH des Bouches du Rhône
46 Rue Sainte-Victoire 13006 Marseille

Document actualisé le 13/06/2025



Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

1290€

Contact :

Merouane SARI
contact@iffcn.info
01 84 88 81 33

QUELQUES CHIFFRES DES INSCRITS EN FORMATION EN VU D'UN RETOUR A L'EMPLOI: Nouvelle offre de formation

	[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2024	0	N/C	-
2025	0	N/C	-

Document actualisé le 13/06/2025



« Perfectionnement en naturopathie »

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DETAILLE

1. Révision approfondie des modules 1 à 15 du programme IFFCN - 12 h

- Consolidation des fondamentaux
- Identification des points de fragilité
- Cas pratiques transversaux

2. Approfondissement des bilans naturopathiques - 10 h

- Analyse différenciée des tempéraments
- Rééquilibrage des fonctions physiologiques
- Études de cas spécifiques

3. Techniques complémentaires - 8 h

- Relaxation guidée / respiration consciente
- Introduction à la réflexologie intuitive
- Rééquilibrage psycho-émotionnel par la nature et le mouvement

4. Suivi client & cas pratiques - 8 h

- Mise en place de séances de suivi
- Construction de protocoles évolutifs
- Retours sur cas réels (clients test ou clients accompagnés)

Document actualisé le 13/06/2025



5. Posture professionnelle, éthique et sécurité - 7h

- Cadre déontologique
- Positionnement de l'accompagnant
- Pratique de l'écoute active et questionnement stratégique
- Prévention des dérives courantes

Bloc pédagogique	Type d'activité intégré	Volume approximatif
1. Révision modules 1 à 15	4 h live + 3 h asynchrone	7 h
2. Bilans naturopathiques	5 h live + 2 h asynchrone	7 h
3. Techniques complémentaires	5 h live + 2 h asynchrone	7 h
4. Suivi client & cas pratiques	6 h live + 2 h asynchrone + 2 h appels	10 h
5. Posture professionnelle & éthique	4 h live + 3 h asynchrone + 4 h appels	11 h
Total		45 h

Document actualisé le 13/06/2025



Présentation du formateur et parcours

Mérouane Sari est infirmier diplômé d'État, naturopathe, et formateur certifié par le CEFI.

Expert en pédagogie et en accompagnement individuel, il transmet avec passion ses

connaissances en santé naturelle, digitalisation et stratégie entrepreneuriale.

Il est également formé en communication digitale, avec à son actif :

- Certificat Google Marketing Digital
- Certificat d'excellence des formateurs indépendants
- Masterclass et coaching en entrepreneuriat

Son expertise s'étend à :

- La création de sites web, blogs, boutiques
- Le référencement SEO
- La stratégie de contenu et réseaux sociaux
- L'organisation de webinaires et conférences
- Le lancement et la structuration d'entreprises
- La conception de programmes pédagogiques en ligne

Son approche claire, structurée et orientée terrain fait de lui un formateur engagé, accessible

et profondément tourné vers la réussite de ses apprenants.

Document actualisé le 13/06/2025



En 2022, il lance le premier logiciel intuitif de consultation en naturopathie, "Naturolibre©" qui délivre un compte rendu sécuritaire et personnalisé pour le client qui consulte un Naturopathe formé à l'IFFCN.

Document actualisé le 13/06/2025

IFFCN 180 AV DU PRADO , 13008 - MARSEILLE 8 – Siret : 91530996700015 – Enregistré sous le n°93132076913
auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. –
Naf : 85.59B – TVA : FR78915309967 – RCS : MARSEILLE 8 915 309 967 R.C.S. Marseille – Capital : 1000 € – Tel : 01
84 88 81 33 – Email : secretariat@iffcn.eu<https://iffcn.eu/>



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de IFFCN en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, IFFCN a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de IFFCN, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 13/06/2025



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « IFFCN » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « IFFCN » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « IFFCN », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « IFFCN ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « IFFCN » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « IFFCN » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « IFFCN », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « IFFCN » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « IFFCN » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Document actualisé le 13/06/2025



Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « IFFCN » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « IFFCN ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« IFFCN », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « IFFCN » au Client. « IFFCN » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « IFFCN » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « IFFCN » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports

Document actualisé le 13/06/2025



d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « IFFCN »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « IFFCN » ou par voie électronique à : « IFFCN ». En particulier, « IFFCN » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « IFFCN » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de MARSEILLE sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 13/06/2025